

Celle de la subvention fédérale aux provinces a causé moins de divergence parmi les délégués. Tous sont tombés d'accord pour demander au gouvernement central une augmentation de subsides. Mais le mode qu'ils ont suggéré ne laisse pas que d'être discutable. Ils ont adopté une résolution demandant que le gouvernement fédéral accorde aux provinces une subvention additionnelle égale à 10 pour cent du revenu des douanes et de l'accise, perçu par lui annuellement, et sujette ensuite à une répartition entre chaque province suivant telle et telle proportion. Mais on a fait observer que ceci rendrait les provinces dépendantes de la politique fiscale du gouvernement fédéral, introduirait la discussion de cette politique dans le domaine provincial, et d'autre part mettrait un élément d'incertitude et de variation peu désirable dans l'évaluation et le rendement d'une partie considérable du revenu des provinces. Nous aurons probablement à revenir aussi sur cette question.

La session de Québec est commencée depuis le 11 novembre. Il semble qu'elle sera d'assez longue durée.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 novembre 1913.
